

Quelles aides peut percevoir un étudiant ?

Selon sa situation, un étudiant peut bénéficier de certaines aides.

Aides auxquelles un étudiant peut prétendre

Situation	Âge maximum	Type d'allocation	Montant de l'aide annuelle	Cumul possible	Conditions
Étudiant qui rencontre des difficultés matérielles pour poursuivre ses études	28 ans, sauf cas d'exception	Bourse sur critères sociaux (BCS)	Jusqu'à 7 602 €	Aide au mérite Allocation pour la diversité dans la fonction publique Aide à la mobilité internationale Aide d'urgence ponctuelle	<u>Conditions d'attribution de la BCS</u>
Étudiant boursier ayant obtenu la mention Très bien au Bac	28 ans, sauf cas d'exception	Aide au mérite	900 €	Bourse sur critères sociaux Aide à la mobilité internationale Aide d'urgence	<u>Conditions d'attribution de l'aide au mérite</u>
Étudiant préparant un concours de la fonction publique	Non	Bourse Talents	2 000 € ou 4 000 € si vous êtes inscrit en classe Prépa Talents	Bourse sur critères sociaux	<u>Conditions d'attribution des bourses Talents</u>
Étudiant souhaitant suivre une formation supérieure à l'étranger ou faire un stage international	28 ans, sauf cas d'exception	Aide à la mobilité internationale	Jusqu'à 3 600 €	Bourse sur critères sociaux Aide au mérite Aide d'urgence annuelle	<u>Conditions d'attribution de l'aide à la mobilité</u>
Étudiant rencontrant des difficultés financières	35 ans	Aide d'urgence	Jusqu'à 6 335 €	S'il s'agit d'une aide ponctuelle : Bourse sur critères sociaux Aide à la mobilité internationale Aide au mérite Allocation pour la diversité dans la fonction publique Aide à la mobilité internationale Aide d'urgence ponctuelle	<u>Conditions d'attribution de l'aide d'urgence</u>
Étudiant boursier, venant d'obtenir sa licence, qui souhaite s'inscrire en Master 1 dans une autre région	Non	Aide à la mobilité pour l'inscription en Master 1	1 000 €	Aide au mérite Allocation pour la diversité dans la fonction publique Aide à la mobilité internationale Aide d'urgence ponctuelle	<u>Conditions d'attribution de l'aide à la mobilité en Master</u>

À noter

l'étudiant peut également bénéficier sous condition d'aides ou d'allocations locales, mais aussi selon sa situation d'une aide au logement.

Bourses et aides pour étudiant

Aides sur critères sociaux et au mérite

Bourse sur critères sociaux

Aide au mérite

Étudiant rencontrant des difficultés financières

Allocation annuelle

Aide ponctuelle

Aides à la mobilité

Étudiant en master

Bachelier acceptant une mobilité géographique

Questions – Réponses

- DSE (dossier social étudiant) : comment demander une bourse et/ou un logement ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- [Bourses et aides pour étudiant](#)
- [Étudier en Europe : Erasmus +](#)

Pour en savoir plus

- [Bourses et aides financières](#)

Source : Ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

- [Aides régionales et dans les Outre-Mer](#)

Source : Ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Où s'informer ?

- [Centre régional des œuvres universitaires et scolaires \(Crous\)](#)

- [Établissement d'enseignement supérieur](#)

Services en ligne

- [Mes services étudiant](#)

Téléservice

- [Étudiant : calculer votre droit à bourse sur critères sociaux](#)

Simulateur



**Ville de
Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)